

2.3 Consignes pour les réunions du Sénat académique

A) Réunions ordinaires

Le Sénat académique encourage la tenue des réunions en présentiel ou à distance selon le calendrier adopté. Il considère que la présence en personne des membres favorise les échanges et l'engagement, toutefois il considère également que l'écoresponsabilité et la sécurité des gens sont importants. Le Sénat établit les consignes suivantes en tenant compte de l'engagement écoresponsable de l'Université et des facteurs climatiques.

Tableau des réunions du Sénat académique – Janvier à juin 2024

RÉUNION	CALENDRIER	MODE
Réunion régulière	2 février 2024	À distance (Teams)
Réunion régulière	1 ^{er} mars 2024	À distance (Teams)
Réunion régulière	5 avril 2024	À distance (Teams)
Réunion régulière	10 mai 2024	En présentiel
Réunion régulière	7 juin 2024	En présentiel

B) Réunions extraordinaires

Les réunions extraordinaires du Sénat académique seront à distance.

3. Consignes pour les réunions du Bureau de direction du Sénat académique et autres comités du Sénat académique

Les réunions du Bureau de direction du Sénat académique auront lieu en mode comodal. Les membres du campus de Moncton seront invités à se rendre au Cabinet du recteur.

Les comités du Sénat académique sont : le Comité de planification, le Sous-comité de planification, le Comité des programmes de 1^{er} cycle, le Comité des programmes des cycles supérieurs, le Comité des règlements, le Comité d'assurance de la qualité, le Sous-comité de la réussite et de l'expérience étudiantes, le Conseil de la langue française, le Comité d'appel du Sénat académique, et le Comité des grades honorifiques. Les modalités de fonctionnement pour la tenue des réunions de ces comités seront définies par les responsables desdits comités.

Bureau-ressource : Secrétariat général, Université de Moncton